



## SÉMINAIRE RÉGIONAL DE HAUT NIVEAU

### Élaboration, mise en œuvre et suivi-évaluation des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des projets et programmes Démarche et outils

Lomé (TOGO)  
04 au 07 mai 2020

Par :

L'Université de Lomé et  
L'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement du Togo (ANGE)

En collaboration avec :

Le Secrétariat International Francophone pour l'Évaluation  
Environnementale (SIFEE)

---

### Contacts

Koffi AHADZI-NONOU, Responsable du Master Droit et Politique de l'Environnement, UL ; Email : [Kanadzi38@gmail.com](mailto:Kanadzi38@gmail.com) ; Tel : 90 09 41 22

Koffi ADADJI, Directeur général, ANGE, Lomé, Togo - E. mail : [cadadji@yahoo.fr](mailto:cadadji@yahoo.fr) ; Tel.00228 90169671

Dr Karim SAMOURA, PhD, Responsable Coordination scientifique – E. mail : [Samoura.karim@uqam.ca](mailto:Samoura.karim@uqam.ca)

### Formateurs

Dr Karim SAMOURA, PhD en Environnement, Université du Québec à Montréal, Canada

Dr Hassan CISSE, expert en évaluation environnementale, BNÉE, Niger

Pr Samuel YONKEU, Professeur Associé, Université Senghor d'Alexandrie

---



## 1. Contexte et justification

Le Togo est partie à plusieurs conventions, traités et accords internationaux sur l'environnement dont la plupart consacrent, depuis la Conférence de Rio (1992), le concept de développement durable. Aussi, le pays s'est-il engagé à intégrer au niveau national les préoccupations environnementales non seulement dans ses stratégies de développement, mais encore et surtout dans sa législation interne. L'intégration de ces préoccupations environnementales procède, dans une large mesure, par les évaluations environnementales.

Les processus d'évaluation environnementale dont l'Évaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux (ÉIES) des projets et l'Élaboration des Cadres de Gestion Environnementales et Sociales (CGES)<sup>1</sup> permettent d'élaborer divers instruments :

- Politique de Réinstallation des Populations (CPRP),
- Plan d'Action de Réinstallation des Populations (PAR),
- Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES),
- Plan de gestion environnementale et sociale (PGES), (incluant plan des mesures d'atténuation, de compensation et de maximisation, les programmes de surveillance et de suivi environnemental et social, le plan de renforcement des capacités institutionnelles).

Cependant, la mise en œuvre de ces instruments par les promoteurs et le contrôle exercé par les agences gouvernementales responsables du secteur sont reconnus comme étant les maillons faibles en contexte africain.

La réalisation du CGES, du CPRP, de l'ÉIES, ainsi que leur validation et le contrôle de leur qualité impliquent de nombreux intervenants : les unités de gestion des projets financés par les partenaires techniques et financiers (PTF), les promoteurs privés et publics de projets, les consultants, les agents de l'administration publique<sup>2</sup> et les professionnels associatifs en charge des évaluations environnementales. Ces dispositifs prévoient également la participation de personnes concernées ou affectées par les projets aux étapes de l'identification des enjeux environnementaux et sociaux, l'évaluation du risque, de l'analyse des impacts et de la formulation de mesures de gestion environnementales et sociales.

La mise en œuvre effective de ces dispositifs nécessite le renforcement des connaissances de tous les intervenants concernant les procédures nationales et les politiques de sauvegardes environnementales et sociales des partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, Banque africaine de développement, etc.). Elle implique également l'amélioration de la maîtrise des outils, des méthodes et des mécanismes de suivi afférents à l'évaluation environnementale.

<sup>1</sup> Document contenant des orientations pour examiner les risques et impacts environnementaux et sociaux des projets et ses composantes afin de proposer des mesures d'atténuation ou de renforcement des impacts que pourrait générer le projet sur le milieu récepteur. (Banque mondiale)

<sup>2</sup> Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE), les ministères concernés par le projet



Au Togo, la volonté politique exprimée par le Gouvernement et l'engagement de ses partenaires se sont traduits par l'élaboration d'un cadre pour l'implantation de processus d'évaluation environnementale ce qui a permis le développement d'une pratique en matière d'ÉIES et d'audit environnementaux et sociaux. Toutefois, l'implantation d'un processus d'évaluation environnementale stratégique demeure un défi à relever, notamment au niveau de l'élaboration d'un encadrement réglementaire et institutionnel.

Au plan institutionnel, l'Agence Nationale de l'Environnement (ANGE) est la structure responsable de la mise en œuvre de la politique nationale en la matière. Dans le cadre de sa mission de promotion de l'évaluation environnementale, elle œuvre au renforcement des capacités de tous les acteurs concernés.

L'analyse des rapports, d'ÉIES et de suivi des PGES, déposés au niveau de l'ANGE ces dernières années, montre des lacunes importantes dans la majorité des cas. Il ressort des échanges avec les spécialistes en environnement de la Banque mondiale et plusieurs partenaires nationaux et internationaux de l'ANGE (industriels, miniers, PME, projets/programmes, etc.) plusieurs constats. La faible transparence, le non-respect des délais administratifs et la mauvaise qualité des instruments préparés sont de plus en plus préoccupants.

Les insuffisances constatées révèlent un besoin de renforcement des capacités institutionnelles et humaines. Les principaux points à renforcer sont entre autres :

- Amélioration de la connaissance de la procédure nationale et du nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale, notamment en matière d'exigences de forme, de contenu et de qualité des informations;
- Amélioration de la pertinence de l'information produite dans les études d'impact (état de référence, identification des enjeux, analyse des risques et des impacts) ;
- Meilleure sélection des indicateurs de surveillance (indicateurs de mise en œuvre des mesures) et de suivi environnemental (indicateurs environnementaux), méthodes de collectes et interprétation des données sur les composantes environnementales (milieux biophysique et humains) ;
- Amélioration de la capacité à formuler des mesures appropriées pour atténuer et compenser les impacts ou maximiser les retombées des projets, dans l'élaboration des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) et les plans de réinstallation des populations (PAPs) ;
- Amélioration de la maîtrise des outils de contrôle à utiliser, aussi bien pour la surveillance et le suivi environnemental faits par le promoteur, que pour le suivi des PGES effectué par l'administration publique ;
- Amélioration de la qualité des rapports de surveillance et de suivi environnemental par les promoteurs (reporting) ;
- Amélioration des connaissances sur les systèmes de management environnemental et de son apport dans la mise en œuvre efficace des PGES de plusieurs projets ;
- Amélioration des connaissances des outils de gestion des questions de santé et de sécurité dans les entreprises;
- Amélioration de la connaissance des mécanismes de gestion des plaintes et des conflits environnementaux et sociaux du projet.

Notons que cette situation est semblable à plusieurs égards, à celle qui prévaut dans la plupart des pays en développement, notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest.



Aussi, le présent atelier de formation vise à répondre en partie à ces besoins. Elle contribuera à améliorer la maîtrise des concepts clés, des procédures et des outils des instruments, contribuant ainsi à l'amélioration de la prise en compte du Développement durable dans les projets de développement. Il vise à former tous les intervenants aux processus d'évaluation environnementale et sociale : consultants et représentants de bureaux d'étude, spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales au Togo et ailleurs en Afrique de l'Ouest, initiateurs et gestionnaires de projets publics et privés, responsables environnement et relations communautaires dans les entreprises et projet, agents de l'ANGE et autres agences publiques concernées, acteurs de la société civile. Il a pour objectif d'accroître la maîtrise des outils et d'améliorer les compétences pour la mise en œuvre et le suivi des PGES et PAR.

Le contenu de l'atelier sera centré sur les aspects organisationnels et scientifiques de l'élaboration des Instruments de sauvegardes, de la mise en œuvre et du contrôle, du suivi et de la surveillance environnementale/sociale, de l'évaluation (interne, externe) et du rapportage des PGES. D'autres thématiques d'importance majeure seront à l'honneur : changements climatiques, biodiversité, hygiène-qualité-sécurité-environnement, mécanismes de gestion des plaintes, reporting des activités (ANGE, Entreprises, Ingénieurs ou Missions de contrôle, UCP, Consultants et Auditeurs externes, etc.).

## 2. Objectifs

### 2.1. Objectif global

La formation vise à donner aux participants, une connaissance approfondie et des outils pratiques pour l'élaboration des instruments de Sauvegardes environnementales et sociales (CGES, CPRP, PGES, PGR, PAR), la mise en œuvre et le suivi des plans de gestion environnementale et sociale (PGES), notamment les programmes de suivi et de surveillance, les plans de fermeture et de restauration.

### 2.2. Objectifs spécifiques

À la fin de l'atelier, chaque participant devra être capable de :

- Maîtriser la démarche d'élaboration des programmes de suppression, d'atténuation ou de compensation des risques et des impacts potentiels négatifs, de leur mise en œuvre à travers les PGES de chantier et les Plans Hygiène-Santé-Sécurité, y compris les programmes de suivi et de surveillance;
- Connaître les contenus types des PGES, des instruments complémentaires (PAR / PSR), des plans de réhabilitation et de fermeture des sites (routes, bases vie, mines, etc.) ;
- Définir les objectifs, la procédure et la méthodologie des évaluations environnementales stratégiques ;
- Connaître le contenu d'un rapport d'évaluations environnementale et sociale stratégique ;
- Discuter des aspects organisationnels ainsi que des rôles, délais et responsabilités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des plans de Renforcement des capacités (promoteurs, sous-traitants, bureaux de contrôles, agences gouvernementales, communautés locales, etc.) ;
- Savoir déterminer des indicateurs de vérification de l'application (surveillance) et de l'efficacité des mesures d'atténuation, de compensation ou de bonification (indicateurs suivi).
- Mieux connaître les outils de suivi/surveillance :
  - fiches de contrôle de la mise en œuvre de la surveillance et du suivi
  - élaboration de rapports de surveillance et de suivi ainsi



- levée des non-conformités
- Connaître les objectifs et les techniques de consultation et de participation du public à cette étape du processus d'EE (Comité de suivi des PGES) ;
- Avoir plus de connaissances sur l'Hygiène-Qualité-Sécurité-Environnement et le SME, etc.).

### 3. Dates, lieu et horaires

- Dates : 4-7 mai (4 jours)
- Lieu : Lomé, Togo
- Horaires : 08 h 30 à 16 h 30

### 5. Contenu de la formation

Le programme de l'atelier est structuré en sept (7) parties :

#### Volet 1 - Introduction aux concepts de base

- Planification et gestion des projets et Outils de gouvernance environnementale : typologie, place du PGES et du SME
- Retour sur la notion d'évaluation environnementale et outils afférents : CGES, CPRP, EIES, PGES, PAR
- Cadre environnemental et social de la BM :
  - Revue des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale en matière d'environnement et de social
  - Procédures et mécanismes pour intégrer les mesures environnementales et sociales dans l'ensemble de la mise en œuvre des projets

#### Volet 2 – Clarification des rôles et responsabilités en phase post-décision et construction du projet :

- Définition et contenu du plan de gestion environnementale et sociale
- Les étapes post-décision : surveillance et suivi environnemental, suivi de mise en œuvre (contrôle)
- Revue des concepts et méthodes : audits et inspections
- Gouvernance, gérance et gestion environnementale
- Clarification des rôles et des responsabilités
- Rôles de la Banque mondiale, du Gouvernement du Togo, de l'ANGE et de l'équipe de gestion du projet
- Atelier : analyse du cas d'un projet/élaboration/analyse des PGES

#### Volet 3- Programme de surveillance environnementale.



- Rappel sur les risques environnementaux en chantier : Exemples de plans d'action et de bonnes pratiques sur les chantiers. Prévoyance en cas d'incidents/accidents environnementaux ou de non-conformités aux mesures.
- Programmes de surveillance environnementale :
  - Définition, finalité et contenu
  - Acteurs de mise en œuvre
  - Outils de surveillance environnementale
  - Mesures spéciales : mesures préventives, mesures correctives, mesures d'urgence
  - Reporting
- Atelier – analyse de cas – élaboration de PGES chantier/mise en œuvre d'un programme de suivi/surveillance
  - Rôle et responsabilité du suivi/surveillance environnemental
  - Identification des activités : avant et pendant les travaux
  - Discussion sur la mise en œuvre

#### **Volet 4. Programmes de suivi environnemental et social**

- Définition et contenu
- Indicateurs environnementaux et métrologie
- Concepts d'indicateurs
- Indicateurs environnementaux : Bruit, Qualité de l'air, la Qualité des eaux
- Exemples d'indicateurs de suivi et de protocoles de suivi
  - Suivi des paramètres physico-chimiques
  - Suivi de la biodiversité
  - Suivi des aspects sociaux
- Reporting : rapport d'étape et rapport final du suivi/surveillance environnementale
- Atelier – Analyse de cas: évaluation des performances E&S des projets

#### **Volet 5 – Contrôle de la mise en œuvre du PGES**

- Inspection environnementale et Mission d'appui de la Banque mondiale :
  - Préparation et tenue de l'inspection
  - Revue des fiches de contrôle de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales
  - Atelier pratique sur les outils de contrôle
- Analyse des rapports de surveillance et de suivi ainsi : efficacité des mesures et corrections
- Introduction à l'Audit environnemental : Définition et typologie, Concepts afférents, démarche de l'audit
- Préparation des outils de mise en œuvre des PGES

#### **Volet 6 – Conférences et panel sur les rôles et responsabilité des acteurs et participation du public au suivi du PGES**



- Retour sur les responsabilités et les rôles de chacun des acteurs : la Banque Mondiale, le Gouvernement du Togo, l'ANGE, le Service Environnement du projet, les prestataires sous-traitants ;
- Revue de quelques indicateurs de suivi-évaluation par la Banque Mondiale.
- Techniques et expériences d'implication du public.
  - Implication des services techniques et déconcentrés et Participation au suivi des PGES
  - Jeu de rôles.

## Volet 7 – Hygiène-Qualité/Sécurité-Environnement et Système de Management Environnemental

- Hygiène-Qualité/Sécurité-Environnement : principes, contenu, mise en œuvre ;
- SME : principe, démarche de mise en place ;
- Panel de discussion sur « Hygiène-Qualité/Sécurité-Environnement »

### 6. Approches pédagogiques

L'approche pédagogique de la formation consiste en :

- des enseignements théoriques sur les concepts clés dont les évaluations environnementales, les évaluations environnementales stratégiques, études d'impacts sur l'environnement, les procédures outils et méthodes d'évaluation des impacts et le plan de gestion environnementale et sociale, le plan de réinstallation des populations, outils de contrôle ;
- des exercices pratiques et discussions sur la mise en œuvre des PGES, l'analyse des rapports de surveillance et de suivi/surveillance environnemental;
- une visite de terrain : utilisation des outils de suivi/surveillance environnemental;
- des panels de discussion pour favoriser les échanges directs entre les participants.

### 7. Formateurs et experts consultés

L'atelier sera coanimé par un Formateur/modérateur, Dr Karim Samoura, deux experts environnementalistes (Pr Samuel Yonkeu et Dr Hassan Djibrilla CISSE, deux intervenants de l'ANGE et un Représentant de Bureau d'études (JAT Consulting):

- Experts internationaux et formateurs:
  - Dr Karim SAMOURA, Expert environnementaliste et enseignant-chercheur,
  - Dr Hassane CISSE, expert en évaluation environnementale, Directeur Adjoint/BEEEEI, Niger
- Experts consultés :
  - Pr Samuel YONKEU, Expert environnementaliste
  - Gilles Côté, professeur à l'Université de Québec à Montréal, CANADA
- Intervenants locaux :
  - Cadres seniors de l'ANGE, Togo ;
  - Bureau d'études JAT-Consulting ;



## 8. Titre délivré

Une attestation co-signée par l'Université de Lomé, le SIFÉE et l'ANGE est délivrée à chaque participant à l'atelier.

## 9. Modalités d'inscription et Coût de la formation

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du Bureau de l'ANGE (Lomé, Togo) –  
Contact: M. SEBABE Agoro. Tel. (00228) 22 22 02 02 // 2242 15 16. Cell. (00228) 90 11 71 31  
E. mail : sebabeagoro@gmail.com.

### Frais d'inscription :

- Inscription régulière : 250 000 FCFA
- Étudiants : 150 000 FCFA ;

### Modalités de paiement :

- Auprès de l'ANGE : Par virement bancaire ou autres moyens de paiement à distance
- Auprès de l'ANGE (Lomé, Togo) : Paiement en Cash.

### Contact :

**SEBABE Agoro, Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE)**  
**Direction des Evaluations et de l'Intégration Environnementales**  
**01 B.P. 2244**  
**575, Rue de l'OCAM**  
**Tel. Mobile: (00228) 90 11 71 31 // (00228) 99 61 63 96**